

# PREST'ACTION

BULLETIN NUMÉRO 11

7/7/21

## En bande organisée...

LA CONVENTION  
COLLECTIVE  
REGROUPE  
NOTAMMENT LES  
MÉTIERS SUIVANTS :

Traduction  
Enquête civile  
Recouvrement de créances  
Renseignement économique  
Animation commerciale  
Optimisation linéaire  
Accueil évènementiel  
Domiciliation entreprise  
Accueil téléphonique  
Accueil en entreprise  
Centres d'appels

BULLETIN DE  
LA CONVENTION  
COLLECTIVE  
PRESTATAIRES  
DE SERVICES DU  
SECTEUR TERTIAIRE  
DU SYNDICAT :

**Sud**  
Union  
syndicale  
**Solidaires**

Les négociations salariales 2021 viennent de se terminer au niveau de la convention collective avec une belle démonstration d'arrogance de nos patrons. Comme à leur habitude, la sérénade de l'incertitude financière nous a été chantée en bande organisée par nos patrons. L'excuse de la pandémie ? Nous en avons au moins pour 2 ou 3 années de plaintes et de pleurnicheries quant au coût pour nos entreprises... **Basique, simple...**

Peu importe donc que la vie quotidienne nous coûte de plus en plus cher, notamment grâce à l'achat de produits anti-covid, mais aussi à cause de l'augmentation des prix de l'alimentation ou de l'énergie. Peu importe si une grande majorité d'entre nous avons continué à travailler dans les centres de production, sur le terrain ou en télétravail pendant les différents confinements. Peu importe si la bande organisée, nous a aussi obligés à continuer de travailler en télétravail tout en gardant nos enfants, voire même à leur faire cours. Et peu importe, si malgré tous nos efforts, la maladie et la peur du Covid, ils n'ont jamais ne serait-ce que pensé à nous remercier avec une contrepartie financière (au niveau de la convention collective). **Jamais, ils n'ont voulu reconnaître que sans nous... ils n'étaient rien !** Même leur exigence quantitative n'a jamais baissé... **Basique, simple...**

### En bande organisée, arrête ton baratin

Nos patrons nous expliquent que la crise sanitaire a entraîné une crise économique, que tout cela est très dur et qu'ils ne peuvent pas se projeter dans l'avenir. Pourtant, si nos patrons pleurent la misère, le second patron le mieux payé de France, avec un peu plus de 17 millions d'euros par an, n'est autre que le PDG d'un centre d'appels. **En clair, nous devons travailler 40 mois pour gagner ce que lui gagne en un jour ! Basique, simple...**

On pourrait croire que c'est une exception dans ce marasme ? Du tout, on vous rassure... Par exemple, l'entreprise Coriolis annonce 23% de croissance sur le premier trimestre 2022. La Commission Européenne annonce même un avenir radieux pour la France avec 5,7% de croissance pour cette année et sans doute autant pour 2022. Pas mal comme perspective, non ? D'autant que tout cela est confirmé par l'évolution de l'économie mondiale ou des USA. Concrètement, cela se traduit aussi par des vagues de recrutements conséquents dans nos entreprises Armonia (Accueil) recrute 280 personnes ; Armatix (Centres d'appels) 1000 ; Iqera (Recouvrement) 700... **Pas mal pour des entreprises sans perspective, non ? Basique, simple...**

Alors, pour faire à ce refus honteux, nous avons proposé aux autres syndicats de se mobiliser par tous les moyens comme en mars dernier. Et là... Et là... Et là... on vous laisse deviner... Pire, le principal syndicat de la branche et de France (la Cfdt) a refusé de se bouger à cause de la Covid...

Nous avons eu beau expliquer que tout cela allait se traduire par une stagnation de nos salaires jusqu'à fin 2022 / début 2023, rien n'y a fait. En effet, les règles d'application d'un accord sur les salaires font qu'il ne s'appliquerait que début 2022 et, dans le même sens, un éventuel accord de branche négocié et signé en mai 2022 ne serait qu'appliqué que 6 ou 7 mois après... D'ici là, il y aura une augmentation du SMIC, voire deux à quelques semaines près. Tous les employé-es, chefs d'équipes inclus, seront au SMIC à quelques euros près... **Basique, simple...**

### La colère monte, la bande organisée a allumé la mèche !

Donc pas d'augmentation et pas de mobilisation... La résignation d'un côté et le refus de partager même les miettes de l'autre, condamnent plus de 100 000 salarié-es au SMIC à vie !!! **A SUD, on ne se résigne pas, on continuera à pousser seul, ou avec d'autres, syndicats.** Fin juin, vu le ras l'bol de la situation les salarié-es de nombreuses entreprises se sont mobilisés comme dans les centres de Coriolis Angers et Laval, Webhelp Compiègne ou encore à Armatix Centre où, malgré le télétravail, il y a eu près de 50% de grévistes.

Comme nous ne lâchons rien et que nous voulions un geste pour récompenser notre travail pendant cette pandémie, nous avons proposé un nouvel accord reprenant ce qui a été fait dans plusieurs entreprises dont voici les grandes mesures :

- "chaque employé-e pourrait bénéficier de 3 jours de repos s'il se faisait vacciner ou s'il accompagnait à la vaccination une personne dépendante, ou encore, s'il s'occupait d'une personne proche s'étant faite vaccinée.
- En raison des 16 derniers mois particulièrement difficiles à vivre, 2 jours de congés consécutifs supplémentaires de « bien-être » seraient offerts à tout-es les employé-es.
- Un accord pour régler la problématique de la garde d'enfant en cas d'un nouveau confinement (mise en chômage partiel automatiquement).

Là aussi les patrons ont tout refusé, l'un d'entre eux estimant même que nous croyons au Père Noël. On le rassure, à **SUD** on ne croit qu'à la force collective des salarié-es comme en juin 36 où nous avons obtenu le droit d'avoir des congés payés ou en mai 68 où nous avons obtenu de forte augmentation des salaires et du SMIC (35%).

**Peu à peu on va se remettre à gagner ! Ensemble... toutes et tous ensemble.**

Ici c'est **SUD**... et on est clair, on ira la chercher cette augmentation.  
**Personne ne peut nous canaliser !**

Retrouver l'édito de ce tract  
en dessin animé via ce  
**QR CODE**



## Représentativité des syndicats de notre convention collective !

Comme tous les 4 ans, les résultats de la représentativité sont tombés fin mai. Il s'agit pour l'Etat de cumuler l'ensemble des résultats électoraux des entreprises (et ceux des TPE). L'objectif est de déterminer, convention par convention, quels syndicats ont le droit de négocier et signer des accords et de mesurer le poids de chacune des organisations syndicales.

**SUD-Solidaires**, syndicat récent dans la branche des prestataires de services, avait obtenu les 8% nécessaires lors du dernier décompte à 3 voix près.

Voici l'évolution :

- CFTD : 28,17 % en 2017 → 28,97 % en 2021 soit plus 0,80 %
- CGT : 22,08 % en 2017 → 21,64 % en 2021 soit moins 0,44 %
- CFTC : 17,09 % en 2017 → 14,25 % en 2021 soit moins 2,84 %
- FO : 15,58 % en 2017 → 13,88 % en 2021 soit moins 1,70 %
- **SUD-Solidaires : 8,01 % en 2017 → 11,77 % en 2021 soit plus 3,76 %**
- CGC dans le collège cadres : 4,74 % en 2017 → 3,63 % en 2021 soit moins 1,11 %

Les chiffres devraient un peu bouger après les vérifications des résultats par les syndicats et la suppression des résultats des syndicats ayant moins de 8% (ce afin que le total fasse bien 100%).

**SUD-Solidaires** continue sa progression, merci à vous toutes et tous !

## Contrat de chantier stop au chantage !

Depuis plus d'un an, le patronat essaye de nous « vendre » un nouveau contrat ultra-précaire qui pourrait **mettre un terme à l'utilisation du CDI** pour les salarié-es de l'accueil ou en force de vente. Pour rappel, un contrat de chantier est un super CDD qui a comme seule limite la fin de votre mission. Par exemple, vous êtes embauché pour aider les utilisateurs d'une gare RER à s'orienter dans un village pendant les travaux. Votre contrat n'aura pas de date de fin, sauf celle du chantier... Si le chantier se termine à 18, 24 ou 37 mois, votre contrat de travail ira au bout sans être modifié. Peu importe si dans la réalité l'entreprise a un autre chantier ou d'autres besoins, votre contrat prendra fin...

Sur ce terrain, la majorité des syndicats ont refusé, malgré l'insistance, pour ne pas dire le cirque, des patrons pour obtenir encore plus de flexibilité. **SUD** a demandé à revoir le prix de l'indemnité kilométrique, dite allocation spécifique de déplacement. Pour cette partie, le patronat nous a fait une première proposition à 0,26 euros du kilomètre puis, après négociation, une à 0,28 au 1er janvier 2023. L'augmentation se ferait donc en deux temps... Sauf qu'une clause a été immédiatement rajoutée par les patrons : la proposition tient si les syndicats signent l'accord sur les contrats de chantier qui, au passage, n'a aucun rapport puisqu'il ne vise pas les mêmes salarié-es de notre convention collective. **Pas de bras, pas de chocolat... ou comment les patrons font du chantage entre la précarité et la misère !** L'ensemble des syndicats se sont indignés de ce chantage qui vient juste après une honteuse négociation sur les salaires !

**A SUD on dit stop au chantage et à cette politique honteuse ! Nous appellerons, là aussi, à une réunion de tous les syndicats afin de voir comment nous pouvons nous unir pour la suite...**

## France Compétences en banqueroute...

Dans le paquet cadeau de la réforme de la formation professionnelle de 2018, l'Etat a centralisé l'argent de la formation dans un organisme appelé « France Compétences ». Les finances de ce dernier sont dans le rouge depuis plusieurs mois avec plus de 3 milliards de pertes attendues pour cette année. Le gouvernement pourrait sans doute se dire que ce « trou » est le symbole de la réussite, mais les chiffres ne sont pas aussi complaisants... Une grande partie de la dépense vient du boom de l'apprentissage. Tous les records ont été battus dans ce domaine, grâce aux généreuses primes à l'embauche accordées l'été dernier. A cela s'ajoute l'engouement autour du compte personnel de formation (CPF), qui devrait coûter 1,9 milliard d'euros en 2021. Sans oublier le plan d'investissement dans les compétences (PIC), pour la formation des chômeurs, dont la facture s'élève à 1,6 milliard d'euros par an. Trois dispositifs qui représentent 90% des dépenses de France Compétences.

Tout cela pose évidemment des problèmes de financement pour répondre aux besoins des salarié-es, mais aussi à ceux des entreprises. Tout cela n'est en soit pas une surprise, mais l'ampleur est forcément inquiétante et une énième réforme sera mise en place dans les mois qui viennent. Le Ministère du Travail qui se penche sur les solutions pourrait être amené à restreindre les droits CPF en jouant sur le montant versé tous les ans (actuellement 500 euros pour les salarié-es et les indépendant-es, ou 800 euros pour les salarié-es peu ou pas qualifié-es) et/ou sur le niveau du plafond (5000 euros aujourd'hui). Pour notre syndicat, cette réflexion serait bien évidemment un énième scandale en la matière.

Cette situation a bien entendu des impacts pour notre convention collective,

puisque l'organisme qui accompagne les entreprises (OPCO EP) a vu sa dotation de France Compétences baisser de 54%. Pour le coup, la consommation de la branche s'élève à 86% de son budget au 30 avril, alors que, traditionnellement, le gros de la formation se fait en fin d'année. Une réunion d'urgence a donc eu lieu pour pallier les millions d'euros manquants pour boucler l'année. Fort heureusement, notre convention collective dispose d'une cotisation à la formation supplémentaire qui a permis de mettre quelques millions d'euros de côté en cas de coup dur... Ce dispositif, qui n'existe pas dans toutes les conventions, a failli ne pas être renouvelé fin 2020. Les patrons refusaient tout simplement de faire des efforts sur la partie CF et notamment de valider une proposition d'abondement supplémentaire que nous avions formulée.

Ce fonds, qui aujourd'hui va sans doute permettre de finir l'année, avait été sollicité à plusieurs reprises par des grosses sociétés du secteur voulant profiter du gâteau, soutenues par l'ensemble des syndicats patronaux. Dans un premier temps, le groupe City One (hôtes-ses d'Accueil) a par exemple demandé plus de 300 000€, puis ce fut le tour du groupe Majorel (Centres d'appels) de demander près de 250 000€ pour son site situé à Angoulême (Anteles). Chaque fois, le syndicat **SUD** avait mené la bataille contre cette utilisation honteuse qui servait finalement à financer des formations dites quotidiennes. Le patronat avait lâché l'affaire après des débats houleux, mais reconnaît aujourd'hui que cet argent est bien utile pour aider (notamment) les petites entreprises... Pour aider à tenir, **SUD** a fait la proposition, validée à l'unanimité, de faire un courrier à notre organisme (OPCO EP) pour obtenir une aide exceptionnelle de plusieurs centaines de milliers d'euros.

**POUR PRENDRE CONTACT :**

**www.solidaires.org - Facebook : @sudsolidairesprestataires**  
**SUD-Solidaires : 25 rue des envierges 75020 Paris - 0661704949**